



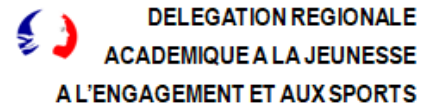
GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Délégation interministérielle
à l'accueil et à l'intégration
des réfugiés**

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Appel à manifestation d'intérêt 2021 - Grand programme Volont'R

Afin de rendre l'engagement citoyen accessible à tous et notamment à celles et ceux maîtrisant peu le français, dont les jeunes bénéficiaires d'une protection internationale (statut BPI, dits « réfugiés ») ou non-BPI ainsi que les jeunes primo-arrivants, le programme Volont'R propose des missions de service civique adaptées.

Le service civique est un programme d'État en faveur de l'engagement citoyen des jeunes : chaque jeune âgé de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, souhaitant effectuer un service civique doit se voir proposer la conduite d'une mission d'intérêt général au sein d'un organisme agréé par l'État.

En plus des jeunes réfugiés exclusivement, cette année, le programme est ouvert également aux jeunes primo-arrivants. Pour rappel une personne primo-arrivante est définie comme une personne ressortissante d'un pays tiers à l'Union européenne, titulaire depuis moins de cinq ans d'un titre de séjour délivré au titre de l'immigration familiale, de l'immigration professionnelle ou de la protection internationale. Les personnes réfugiées sont des personnes

primo-arrivantes bénéficiant du statut BPI . Il existe 2 formes de protection par l'asile : le statut de réfugié et la protection subsidiaire.

Ne sont pas considérés comme primo-arrivants tous les autres ressortissants étrangers, notamment les étudiants étrangers, les stagiaires, les travailleurs saisonniers ou détachés, les demandeurs d'asile, les mineurs non accompagnés, les étrangers en situation irrégulière.

Le programme Volont'R est piloté par la DIAIR et la DIAN : La direction interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR) accompagne le changement de regard des jeunes sur les migrations et favorise l'intégration des réfugiés dans la société française en recourant à des missions de service civique. La Direction à l'intégration et à l'accès à la nationalité assure le pilotage et la mise en œuvre de la politique d'intégration des personnes primo-arrivantes.

La mise en œuvre du programme au niveau régional est confiée à la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité (DREETS) et à la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) en lien avec les services départementaux de l'Etat.

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à soutenir l'émergence et la mise en œuvre concrète du programme Volont'R en PACA.

Quelles sont les actions éligibles?

Toutes les missions de service civique peuvent être proposées aux jeunes primo-arrivants dont les jeunes réfugiés.

Il conviendra de distinguer les missions qui génèrent des coûts spécifiques, des missions qui ne nécessitent pas d'engager des financements propres.

Ainsi, pour les missions nécessitant des financements spécifiques: un objectif indicatif de 26 missions Volont'R est à réaliser dans notre région en 2021, en privilégiant les binômes jeune français/jeune primo-arrivant, réfugié ou non. 12 missions seront fléchées vers de jeunes primo-arrivants BPI et 14 missions vers de jeunes primo-arrivants non-BPI.

Les financements affectés pour chaque service civique est de 1 000 euros par jeune. Pour rappel, le programme 104 « intégration et accès à la nationalité française » se décline en deux types d'actions :

- l'action 12 concerne les étrangers primo-arrivants, ressortissants de pays extra-communautaires et titulaires d'un titre de séjour depuis moins de 5 ans ;
- l'action 15 s'adresse spécifiquement aux primo-arrivants bénéficiaires de la protection internationale (BPI).

Les actions éligibles aux financements Volont'R sont :

- Les frais engagés afin de permettre au jeune de suivre sa mission soit : transports et hébergements essentiellement

- Des formations spécifiques liées à la réalisation de la mission

Les demandes de financement devront identifier précisément les frais programmés.

Pour les autres démarches les jeunes accompagnés doivent être orientés vers les services (institutions et associations) en charge de l'accompagnement des jeunes, des jeunes primo-arrivants dont les jeunes réfugiés soit :

- Les services de droit commun
- Les dispositifs spécifiques d'accompagnement des étrangers dans leurs accès aux droits : <http://accueil-etrangers.org/>
- Les dispositifs spécifiques d'accès à la langue : <https://www.illettrisme.org/>
- Le dispositif Sésame pour l'accès des jeunes à des formations pré-qualifiantes et qualifiantes dans le sport et l'animation : <https://paca.drdjcs.gouv.fr/spip.php?article834>
- Les structures d'accompagnement spécifiques des réfugiés. Afin d'identifier les structures d'accompagnement sur votre territoire d'intervention il conviendra de solliciter les services départementaux DEETS

En termes de périmètre, **les projets proposés pourront être régionaux, interdépartementaux ou départementaux.**

Qui peut candidater ?

Sont éligibles les organismes publics ou privés, agréés pour l'accueil des volontaires du service civique et dont le siège social est domicilié en région PACA en 2021 ou disposant d'une antenne en PACA.

Envoi des dossiers de candidature

Les organismes souhaitant déposer un dossier sont invités à télécharger le dossier Cerfa n°12156#05 : soit sur le site internet <https://www.service-public.fr/> , soit à partir du lien <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>

Les porteurs doivent remplir ce document de manière exhaustive, conformément aux indications de la page 2 du formulaire. Les porteurs de projets pourront par ailleurs y ajouter tout document qu'ils jugeraient utile.

La date limite de réception des dossiers complets est fixée au 21 mai 2021 inclus.

Personnes ressources :

Chadia Boudarssa DRAJES : chadia.Boudarssa@region-academique-paca.fr

Isabelle Fouque DREETS : isabelle.fouque@dreets.gouv.fr